



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 1999**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL **TENUE LE 21 JUIN 1999**

1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS **DE JUIN 1999**

1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS **DE JUIN 1999**

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JUIN 1999

#### **2. RÈGLEMENT**

#### **3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

3.1 TOURNOI DE GOLF DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CRDM)

3.2 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN

3.3 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT : RENOUVELLEMENT DE COTISATION, JUIN 1999 À JUIN 2000

3.4 TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL DE BROMONT

3.5 TOURNOI DE GOLF ROYAL LEPAGE ACTION

#### **4. AVIS DE MOTION**

4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER

L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A.

4.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-51-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."

4.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 700-51-1999 INTITULE : "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."

4.4 AVIS DE MOTION DE LA PRESENTATION D'UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST).

4.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-52-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)".

4.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 700-52-1999 INTITULE : "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)."

## **5. AFFAIRES COURANTES**

5.1 DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, RUE D'ADAMSVILLE

5.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 1998

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 46, RUE D'IBERVILLE

5.4 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FEU D'ARTIFICE DU 31 DÉCEMBRE 1999

5.5 BROMONT EN ART

5.6 COMMUNICATION DES IDÉES ET DES MOTS : ASSOCIATION DE COMMERÇANTS

5.7 RÉCEPTION EN L'HONNEUR DES CAVALIERS DE L'INTERNATIONAL BROMONT

5.8 CONTRIBUTION VERSÉE À LA SODER ENTRE 1993-1997

5.9 ACHAT D'IMMOBILISATIONS À MÊME LE SURPLUS

5.10 MANDAT DONNER À M<sup>E</sup> YVON ROBICHAUD AFIN D'ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES RELATIVEMENT AU 11, RUE BROUSSEAU

5.11 DEMANDE DE DISPENSE DE PERMIS POUR LA VENTE DE LÉGUMES PAR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT

## **6. AFFAIRES DU PERSONNEL**

6.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU SPORT POUR LES CAMPS D'ÉTÉ

6.2 LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU REMPLACEMENT DE L'ADJOINTE AUX FINANCES PAR MADAME SOPHIE BARET

6.3 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR COMBLER

## TEMPORAIREMENT LE POSTE DE RÉCEPTIONNISTE

6.4 SALAIRE DES GARDIENS DE PLAGE

6.5 EMBAUCHE DE GARDIENS DE PLAGE

6.6 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À L'ARÉNA

6.7 HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES DE NOËL

## 7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL CLÉMENT, PROPRIÉTAIRE DU BAR D'ADAMSVILLE DEMANDANT D'OBTENIR UN PERMIS TEMPORAIRE DE VENTE DE GARAGE POUR LA SAISON ESTIVAL

7.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLÉMENT BÉLANGER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC.

7.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 20 MAI 1999

7.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MONTÉRÉGIE, CONCERNANT L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

7.5 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 99-198 DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

7.6 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LES 13 MAI ET 10 JUIN 1999

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ADJOINT AU GREFFE

PIERRE SIMONEAU